

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1999)
Heft: 125

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FINANCES

BUDGET 2000



Le déficit de la Confédération devrait atteindre 1,74 milliard de francs l'année prochaine. C'est

ce qu'a indiqué le ministre des Finances, Kaspar Villiger lors du message au Parlement sur le budget 2000, le 11 octobre. Ce chiffre est inférieur de près de 750 millions de francs par rapport au déficit maximal de 2,5 milliards fixé pour l'an 2000, et inférieur de 2,2 milliards au déficit inscrit au budget 1999. Les coûts des transports publics, de l'AVS et de l'asile expliquent en grande partie la hausse des dépenses par rapport au budget 1999 (+2,3 % pour atteindre 47,37 milliards de francs). Quant aux recettes, elles s'inscrivent à 45,63 milliards, soit une hausse de 7,7 %. Cette hausse tient compte des effets de la majoration de la TVA mais aussi du doublement de la taxe forfaitaire sur les poids lourds et de l'introduction d'une redevance sur les maisons de jeux. Bref, le budget est bien conforme à l'objectif budgétaire pour l'assainissement des finances fédérales d'ici 2001. Pas question pour autant d'envisager une baisse générale des impôts en Suisse. Car il faut prévoir des recettes supplémentaires pour l'AVS et pour une éventuelle adhésion à l'Union européenne. Les cantons, eux aussi, voient une amélioration de leurs finances. Le déficit cumulé des vingt cantons qui ont déjà publié leur budget 2000 est inférieur de près de 500 millions de francs au précédent, soit un déficit total de 924 millions (dont les trois quarts pour Genève et Vaud).

Pas de crédit pour Suisse Tourisme
Le Conseil des États a refusé d'accorder la rallonge de 30 millions de francs aux crédits de 190 millions alloués à Suisse Tourisme de 2000 à 2004. Par 19 voix contre 15, cette décision a été prise au nom de l'assainissement des finances de la Confédération.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SUISSES DE L'ÉTRANGER

Selon les statistiques établies par le Département fédéral des Affaires étrangères, le nombre de Suisses établis à l'étranger a atteint 572 957 à fin juin 1999. Les double nationaux représentent 69,67 % et n'augmentent que légèrement. Plus de la moitié (59,35 %) des Suisses expatriés vivent dans l'Union européenne : ils sont 340 046 dans ce cas. De tous les pays de l'Union, c'est la France qui accueille le plus de ressortissants helvétiques : 148 580.

AIDE AU TIMOR-ORIENTAL

La Suisse a décidé d'apporter une aide de 1,5 million de francs aux victimes du conflit au Timor-Oriental. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) recevront ainsi chacun 500 000 francs pour leurs programmes d'urgence, dans le cadre de l'aide humanitaire de la Confédération. Par ailleurs, la Suisse a souhaité participer financièrement à la force de paix de l'ONU dont l'objectif est de rétablir la paix et la sécurité au Timor-Oriental et de permettre une assistance humanitaire. La contribution helvétique s'élève à 500 000 francs.

NOMINATIONS

Le Conseil fédéral a nommé François Nordmann, actuellement chef de mission à Londres, au poste de chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève. Il prendra ses fonctions en décembre. Bruno Spinner, actuellement chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFE, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en Grande-Bretagne. Il prendra ses fonctions en janvier prochain. Son remplaçant sera Michael Ambühl, actuellement conseiller d'ambassade à la Mission suisse auprès de l'Union européenne à Bruxelles. Par ailleurs, Sylvie



Matteucci-

Keller, jusqu'à présent cheffe adjointe de la Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO à Paris, a été nommée cheffe de cette délégation, en remplacement de Bénédicte de Tschanner, ambassadeur de Suisse en France. Enfin, Sylvia Pauli, actuellement cheffe de mission en Ukraine, a été nommée ambassadeur et cheffe du Protocole du DFAE.

REQUÉRANTS

FRONDE DE SWISSAIR

Après plusieurs incidents au cours de rapatriements et les plaintes de passagers, la compagnie Swissair a décidé le 10 septembre de ne plus transporter des requérants expulsés de force à bord de ses appareils. Elle continue cependant à collaborer avec l'ODR pour les renvois « normaux ». La compagnie négocie avec l'Office fédéral des réfugiés pour essayer de trouver des solutions au problème des requérants d'asile récalcitrants. Une solution qui pourrait passer à terme par l'utilisation du futur avion de transport de l'armée suisse. Quant à la situation des demandeurs d'asile, elle est à un tournant. En effet, en septembre, et pour la première fois depuis longtemps, le nombre des départs a été supérieur au nombre

des arrivées. Durant ce mois de septembre, 2161 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, le chiffre le plus bas depuis août 1997.

COMMUNICATION

LA SCIENCE ET L'INNOVATION SUISSES SUR INTERNET

Créé par les conseillers scientifiques de différentes représentations suisses dans le monde, le site Internet www.swisstalents.org s'adresse aux personnes suisses ou étrangères qui ont un lien avec la Suisse, intéressées par la science, la recherche, la technologie et l'innovation. Son objectif est d'offrir une plate-forme de discussion ainsi que des services d'information à la communauté scientifique et au monde économique à la recherche d'innovations et de « talents » suisses. On y trouve notamment un service de messagerie spécialisée dans l'envoi de nouvelles brèves concernant la science et l'innovation suisses, un accès direct au marché de l'emploi académique suisse sur Internet ainsi qu'à quantité d'autres sites et contacts académiques suisses. Les amateurs pourront aussi utiliser le forum électronique pour échanger des idées, émettre des commentaires ou constituer des réseaux. Enfin, on peut y être convié à participer à des activités soutenues par les conseillers des représentations suisses à l'étranger.

Dans notre dernier numéro, nous avons omis de signaler que les textes et les photos (dont la magnifique photo de couverture) du Raid

Suisse étaient signés par notre collaborateur Michel Goumaz. Rendons donc à César ce qui appartient à César... et que l'auteur veuille bien nous pardonner !



En Bref

TV 5 en Chine et en Afrique - La chaîne francophone vient de signer un accord avec deux sociétés de systèmes de réception collective à Hong-Kong, ce qui lui permettra de toucher 200 000 foyers. Par ailleurs, à la place d'un simple décrochage de quelques heures hebdomadaires, une chaîne propre de TV 5 sera diffusée en Afrique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un nouveau passeport pour tous les Suisses - Le nouveau passeport suisse infalsifiable arrivera en 2003. Délivré au même prix dans tous les cantons, le document devrait avoir une durée de validité déterminée non prolongeable. Grande nouveauté : les enfants auront leur propre passeport, au lieu d'être inscrits sur celui de leurs parents.

Condamné dix-neuf ans après les faits - Un Suisse de 45 ans a été condamné à huit ans de prison par le tribunal de district de Schwarzenburg-Seftingen pour délit manqué d'assassinat. Le 16 octobre 1980, il avait agressé une femme chauffeur de taxi à Thoune. Persuadé de l'avoir tuée, il a vécu dix-huit années de cauchemars et de remords avant finalement d'avouer son forfait en juin 1998. Entre temps, il a passé près de quatre ans derrière les barreaux pour divers vols et escroqueries.

Nestlé concentre ses activités - Dans le cadre de sa politique de concentration sur les activités à plus haute valeur ajoutée, le groupe a annoncé la vente de deux unités de transformation de cacao en Italie et en Malaisie. Survenant après celles de Colombie et du Pérou, ces fermetures confirment la volonté de Nestlé de concentrer ses activités sur le domaine du chocolat et de se procurer progressivement les matières premières nécessaires auprès de fournisseurs spécialisés. Par ailleurs, Nestlé s'est séparé de l'ensemble de ses activités en produits surgelés en Grande-Bretagne et en Scandinavie, et d'une certaine par-

tie de ce secteur dans cinq autres pays d'Europe. 14 usines sont concernées.

Armée : révision du système des grades - Dès l'année prochaine, les bataillons militaires seront menés par des lieutenants-colonels et non par des majors comme aujourd'hui. Les nouveaux commandants de bataillons devront en revanche accomplir 100 jours de plus de service obligatoire. Quant aux militaires qui reprennent des fonctions de commandement, ils seront immédiatement promus. Ces mesures prises par le Conseil fédéral visent à faire face à la pénurie de cadres et à rajeunir les effectifs en vue de la prochaine réforme de l'armée.



Aide à la Tanzanie - A la fin de sa visite en Tanzanie, le conseiller fédéral Joseph Deiss a signé le 11 octobre des accords sur de nouveaux programmes d'aide dans les domaines de la santé, des infrastructures routières et de la dette. Montant de l'aide suisse : 31,4 millions de francs.

Nom du père ou nom de la mère - Le Conseil national a décidé par 85 voix contre 44 de permettre aux époux de choisir de porter le nom du mari ou celui de la femme, ou chaque époux pourra conserver le sien. À la naissance du premier enfant, les époux déclareront quel doit être son nom et celui des enfants suivants. S'ils omettent de le faire, c'est l'autorité tutélaire qui le fera à leur place.